



Objet : Procès-verbal de l'Assemblée Générale spéciale sur l'affiliation de la FAÉCUM à l'UÉQ
Présenté aux : Membres de l'Association des étudiant(e)s en droit
Par : Éliane Boucher
Date : Mercredi le 11 novembre 2015
Lieu : B-2245

1. **Constatation du quorum**

Le quorum est constaté. Au moins 5% des membres de l'Association des étudiant(e)s en droit sont bel et bien présents, soit environ 71 étudiants.

2. **Ouverture**

Ouverture de l'Assemblée générale à 12h19.

Jean-François Trudelle, président du Conseil d'administration de l'AED et Éliane Boucher, vice-présidente aux affaires administratives de l'AED, sont respectivement président et secrétaire d'assemblée.

Il n'y a aucune demande de vote.

3. **Affiliation de la FAÉCUM à l'UÉQ**

Camille Chabot-Martin, de la FAÉCUM, est là comme observatrice.

Philippe Dion propose qu'elle ait le droit de parole. Jérémie Dunn appuie. Il n'y a pas de demande de vote, c'est adopté à l'unanimité.

Camille se présente. Elle est coordonatrice aux affaires associatives à la FAÉCUM. Les associations membres de la FAÉCUM lui ont donné le mandat de se désaffilier de la FEUQ et de participer à la création d'une nouvelle association nationale. La FAÉCUM a travaillé cet été à la création de l'UÉQ.

Camille explique les différents paliers d'associations : l'AED, la FAÉCUM et l'UÉQ.

L'AED se charge des activités de la Faculté de droit et fait le lien avec les professeurs.

La FAÉCUM représente toutes les associations de l'UdeM et organise les activités sur le campus. Ils traitent avec l'Université dans son sens large.

L'UÉQ serait une association étudiante nationale. Son objectif est de représenter les étudiants de la province en entier. C'est un avantage pour la FAÉCUM, pour pouvoir interagir avec le



gouvernement du Québec. La FAÉCUM veut donc s'associer à une nouvelle association nationale qui a les intérêts de l'ensemble des étudiants du Québec. Ce pallier n'existe plus depuis la désaffiliation à la FEUQ.

Environ 15 associations universitaires se sont regroupées pour créer l'UÉQ. Les membres de la FAÉCUM lui ont donné le mandat de participer.

Il s'agit d'un processus très consensuel. Cela nous donne une voix, et la cotisation par session permet de payer des exécutants à temps plein pour représenter les étudiants. Une autre part va pour payer des employés efficaces, en communications et en recherche notamment. Une autre portion va à l'administration.

Ce qui est essentiel et nouveau avec l'UÉQ c'est surtout quant aux campagnes politiques. L'UÉQ a un poids et une importance pour défendre les intérêts de tous les étudiants. Cela avait aidé en 2012, pour notamment faire partie du discours médiatique. Un autre aspect du budget est le FRAS pour les actions sociales. Les enjeux qui ne touchent pas tous les étudiants mais qui sont importants seront traités par cet organe.

Par exemple, si tous les étudiants en droit sont touchés par un enjeu, l'AED peut s'allier aux autres associations, et l'UÉQ nous donne un budget, un coordonateur et des ressources humaines. C'est la spécificité de l'UÉQ.

L'accessibilité aux documents et aux projets est une nouveauté par rapport à la FEUQ. On n'avait pas accès aux procès-verbaux, et les membres individuels n'y avaient pas accès. Les nouveaux règlements généraux de l'UÉQ donnent l'accès aux documents pour tous les membres. La FAÉCUM peut directement appeler l'UÉQ pour nous, pour qu'on ait le moyen de présenter les documents à nos membres.

C'est pertinent d'avoir un véhicule qui nous représente.

Jean-François Trudelle propose un tour de parole ordonné. Il faut une proposition, pour qu'on puisse en débattre.

Simon Telles propose ce qui suit, Catherine Anne Morin appuie.

« Que la FAÉCUM s'affilie à l'Union étudiante du Québec (UÉQ), moyennant une cotisation indexable de 4,50\$ par étudiante ou étudiant par session. »

Marc-Simon Duquette a une question : la FAÉCUM a 40 000 membres, mais à quel point notre voix est-elle importante, et comment peut-on garder notre force dans une association nationale?



Camille Chabot répond que la FAÉCUM n'a pas de réponse de la part du gouvernement. L'UÉQ a plus de poids. Dans l'UÉQ, il y a un système de double majorité qui permet de satisfaire les grosses associations et les petites aussi.

C'est une méthode consensuelle qui satisfait toutes les associations membres. La première majorité suit le principe « une association, un vote ». Ensuite, la proposition passe au vote semi-proportionnel si cette première majorité est atteinte.

Les petites associations n'étaient pas représentées dans la FEUQ. Le système de vote par pallier oscille, dans l'UÉQ, entre 1 et 4 votes. Les grosses associations comme la FAÉCUM ont donc plus de poids. On suit une mentalité de consensus.

Geneviève Lefebvre demande quelles sont les autres associations participant au projet en ce moment?

Camille Chabot répond que pour le moment, ce sont la FAÉCUM, la CADEUL, l'ESG, le REMDUS, l'université d'Abitibi-Témiscamingue qui sont en affiliation. S'y joindront sûrement la FEUS, l'université du Québec à Trois-Rivières hors campus, l'ALLIÉ, McGill cycles supérieurs, McGill premier cycle et Concordia.

Philippe Dion fait remarquer que l'ancien secrétaire général de la FAÉCUM avait dit l'an dernier les raisons pour lesquelles on devrait se désaffilier. La FEUQ ne permettait plus d'aller chercher de gains. Pourquoi l'UÉQ est-elle meilleure sur ce plan, et comment s'assurera-t-on de la pérennité de l'association?

Camille répond que pour les gains, la principale raison est que la FEUQ n'était plus rassembleuse. La FEUQ n'avait plus les moyens de ses ambitions. Les associations se sont donc désaffiliées. L'UÉQ représente environ 100 000 étudiants en ce moment. C'est une question de transparence également, mais l'intérêt est bel et bien là.

Quant à la pertinence dans le temps, Camille répond que si l'on remonte dans l'histoire des associations nationales, on retrouve des cycles de 25 ans de vie des différentes associations. Les enjeux dont on discute doivent être ceux qui sont priorités. Des gens qui ont confiance en cette structure permettent cela.

Adrien Burlone dit qu'il n'est pas convaincu. Il fait remarquer que l'AED a été en grève en 2012 et en 2015 durant une seule journée. Pourrait-on s'associer seulement avec les autres associations sur une base *ad hoc*? On n'a pas besoin de « soutenir un mammoth ».

Camille répond que c'est une question récurrente des étudiants en droit. L'UÉQ ne sert pas à faire des manifestations et de la casse, mais bien à faire de la pression pour faire entendre notre voix. Les grosses manifestations étaient dues au fait que les questions des étudiants n'étaient plus entendues. Dans les périodes d'accalmie, le véhicule national sert à négocier.



L'absence d'un véhicule étudiant se ressent en ce moment : il y a des coupes dans la nouvelle mise à jour budgétaire qui risquent d'affecter l'éducation.

L'objectif du mouvement étudiant, c'est qu'il n'y ait pas d'enjeux polarisants et donc pas de manifestations. Une association étudiante nationale n'est donc pas seulement nécessaire quand ca va mal.

François Boillat-Madfouny a une crainte que l'on perde notre pouvoir de 40 000 membres. Considérant que les étudiants ont des intérêts divergents, est-ce pertinent que tous soient réunis sous une même association?

Camille répond que la structure de l'UÉQ veut que les points défendus soient les points consensuels. La FAÉCUM consultera ses membres pour toutes les questions. La double majorité a cet avantage.

Jérémie Dunn demande la question préalable. Philippe Dion appuie. Un vote au 2/3 nécessaire selon la procédure d'assemblée. C'est adopté à majorité.

Il y a maintenant vote sur la proposition principale. Philippe Dion demande le vote, Leo Parent-Sirois appuie.

Pour : 39
Contre : 25
Abstention : 20

La proposition est adoptée. L'AED a le mandat de voter pour l'affiliation de l'UÉQ au prochain congrès de la FAÉCUM.

François Boillat-Madfouny demande ce qu'une majorité d'abstention voudrait dire.

La pluralité vaut majorité dans le Code L'espérance, répond Jean-François Trudelle.

4. Questions des membres

5. Clôture de l'assemblée

Leo Parent-Sirois propose la fermeture de l'Assemblée générale.

Viviane Dorval appuie.

Il y a fermeture de l'Assemblée générale à 12h49.